

SESSION PLÉNIÈRE DES 7, 8 ET 9 FEVRIER 2024

Vœu relatif à la demande d'un Plan Marshall de l'assainissement

Auteur du vœu : Marcel Le Moal et Louis Pautrel

Groupe Union du Centre et de la Droite

Cet hiver, la filière conchylicole a dû faire face à la fermeture de zones de production pour cause de pollution des huîtres par des norovirus. Il s'agit d'une pollution humaine responsable des gastro-entérites hivernales. Déjà lors des fêtes de fin d'année 2019/2020 la crise, d'une ampleur particulière, avait occasionné la fermeture de 34 zones conchylicoles. Depuis la mi-décembre de cette année, la filière conchylicole est à nouveau durement et injustement victime de cette pollution, d'autant plus préjudiciable qu'elle a débuté juste avant les fêtes, période au cours de laquelle des entreprises réalisent jusqu'à 60% de leur chiffre d'affaires annuel.

Les sources de contamination sont multiples et connues : le sous-dimensionnement des stations d'épuration, la vétusté des réseaux d'assainissement individuels... Les expertises diligentées le montrent, les dysfonctionnements sévères des systèmes d'assainissements collectifs sont la principale cause de la contamination des huîtres par le norovirus. A cela s'ajoute les déficiences avérées des stations de relevages qui débordent et qui sont moins surveillées que les stations d'épuration.

Le Gouvernement s'était engagé en 2019, par la voix de la Ministre de la Transition écologique de l'époque, à améliorer le traitement des eaux usées, en rappelant que les contrôles concernant les rejets des stations d'épuration, les réseaux d'eaux pluviales dans les zones conchylicoles, feraient partie des priorités adressées aux préfets et avait promis un retour d'expérience national permettant de définir des plans d'action locaux pour améliorer la surveillance et l'anticipation de ces périodes à risque.

Un rapport du Sénat en date de juillet 2023 relève qu'au rythme actuel, il faudrait plus de 150 ans pour renouveler l'intégralité des réseaux d'eau des villes de tailles moyennes et de leurs communautés et 140 ans pour les réseaux d'assainissement collectifs.

Il s'agit de constater que l'obligation de protéger les eaux conchylicoles situées sur le domaine de l'Etat, de surcroît requise par le droit européen, la directive cadre 2060, n'est pas encore remplie.

Ainsi, nous formulons le vœu suivant auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

Le Conseil Départemental demande la mise en place d'un Plan Marshall de l'assainissement pour protéger les conchyliculteurs.

Marcel LE MOAL



Louis PAUTREL



Amendement concernant le vœu relatif à la demande d'un plan Marshall de l'assainissement

1. La formulation suivante sera ajoutée en conclusion :

« Plus largement, la mise en place de ce plan Marshall de l'assainissement répondra à de multiples enjeux pour le territoire et devra s'inscrire dans une stratégie globale de reconquête de la qualité des masses d'eau. »

Amendement proposé par Yann Soulabaille

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Soulabaille', is written over a light blue horizontal line. The signature is stylized and cursive.

SESSION PLÉNIÈRE DES 7, 8 ET 9 FEVRIER 2024

Vœu relatif à la demande d'un Plan Marshall de l'assainissement

Auteur du vœu : Marcel Le Moal et Louis Pautrel

Groupe Union du Centre et de la Droite

Cet hiver, la filière conchylicole a dû faire face à la fermeture de zones de production pour cause de pollution des huîtres par des norovirus. Il s'agit d'une pollution humaine responsable des gastro-entérites hivernales. Déjà lors des fêtes de fin d'année 2019/2020 la crise, d'une ampleur particulière, avait occasionné la fermeture de 34 zones conchylicoles. Depuis la mi-décembre de cette année, la filière conchylicole est à nouveau durement et injustement victime de cette pollution, d'autant plus préjudiciable qu'elle a débuté juste avant les fêtes, période au cours de laquelle des entreprises réalisent jusqu'à 60% de leur chiffre d'affaires annuel.

Les sources de contamination sont multiples et connues : le sous-dimensionnement des stations d'épuration, la vétusté des réseaux d'assainissement individuels... Les expertises diligentées le montrent, les dysfonctionnements sévères des systèmes d'assainissements collectifs sont la principale cause de la contamination des huîtres par le norovirus. A cela s'ajoute les déficiences avérées des stations de relevages qui débordent et qui sont moins surveillées que les stations d'épuration.

Le Gouvernement s'était engagé en 2019, par la voix de la Ministre de la Transition écologique de l'époque, à améliorer le traitement des eaux usées, en rappelant que les contrôles concernant les rejets des stations d'épuration, les réseaux d'eaux pluviales dans les zones conchylicoles, feraient partie des priorités adressées aux préfets et avait promis un retour d'expérience national permettant de définir des plans d'action locaux pour améliorer la surveillance et l'anticipation de ces périodes à risque.

Un rapport du Sénat en date de juillet 2023 relève qu'au rythme actuel, il faudrait plus de 150 ans pour renouveler l'intégralité des réseaux d'eau des villes de tailles moyennes et de leurs communautés et 140 ans pour les réseaux d'assainissement collectifs.

Il s'agit de constater que l'obligation de protéger les eaux conchylicoles situées sur le domaine de l'Etat, de surcroît requise par le droit européen, la directive cadre 2060, n'est pas encore remplie.

Ainsi, nous formulons le vœu suivant auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

Le Conseil Départemental demande la mise en place d'un Plan Marshall de l'assainissement pour protéger les conchyliculteurs.

Marcel LE MOAL



Louis PAUTREL



Amendement concernant le vœu relatif à la demande d'un plan Marshall de l'assainissement

1. La formulation suivante sera ajoutée en conclusion :

« Plus largement, la mise en place de ce plan Marshall de l'assainissement répondra à de multiples enjeux pour le territoire et devra s'inscrire dans une stratégie globale de reconquête de la qualité des masses d'eau. »

Amendement proposé par Yann Soulabaille

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Soulabaille', is written over a light blue horizontal line. The signature is stylized and cursive.